



DECISION DU 15 juillet 2025
PRESIDENCE DES CONSEILS DE DISCIPLINE
COMPETENTS POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

VU la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, notamment son article 19 modifiant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, modifié par les décrets n° 93-1345 du 28 décembre 1993 et n° 96-1040 du 2 décembre 1996 ;

VU la décision du 11 juillet 2022 portant désignation du président des conseils de discipline pour la fonction publique territoriale du département de la Manche ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : M. Benoît BLONDEL, premier conseiller, est désigné en qualité de président titulaire des conseils de discipline compétents pour la fonction publique territoriale du département de la Manche.

ARTICLE 2 : M. Michel BONNEU, magistrat honoraire, est désigné en qualité de président suppléant.

ARTICLE 3 : La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

ARTICLE 4 : Copie de cette décision sera transmise à M. Benoît BLONDEL, à M. Michel BONNEU, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, qui en assurera la publicité par la voie d'affichage dans ses locaux et en adressera une ampliation à chacune des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés de leur ressort, et au préfet de la Manche, notamment pour publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 15 juillet 2025.

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen


H. ROULAND-BOYER